procédure pour valider son stage d'architecte à l'étranger

Avant d’entamer la procédure pour valider votre stage d’architecte à l’étranger, vous devez trouver un maître de stage.

# **Démarches à faire en Belgique**

Demander un extrait de casier judiciaire à votre commune de résidence. N’oubliez pas de prendre avec vous votre carte d’identité.

## Inscription à la plateforme « Archionweb »[[1]](#footnote-1)

Rendez-vous sur le site [ArchiOnWeb](https://www.archionweb.be/) de l’Ordre des Architectes.

Si vous n’avez jamais été inscrit à l’Ordre des Architectes, inscrivez-vous à la plateforme ArchiOnWeb via l’onglet « inscrivez-vous ».

Lorsque votre inscription à la plateforme ArchiOnWeb sera finalisée, munissez-vous d’un lecteur de cartes, de votre carte d’identité électronique et de son code PIN. Cliquez ensuite sur l’icône « .beID » afin de vous connecter à votre fiche personnelle d’architecte.

A ce moment, vous pouvez accéder à nos services en ligne et passer à l'étape suivante en introduisant votre demande d'inscription à la liste des stagiaires.

# **Démarches à faire à l’étranger**

Le mieux est d'expliquer les conditions aux représentants du programme Eurodyssée se trouvant sur place pour faciliter la communication le jour de l'entretien avec le bureau d'architecture.

## 1. Lors de votre rencontre avec votre maitre de stage

* Le contrat, le règlement et la recommandation relative au stage sont à faire signer par le maitre de stage.

Les stages à l'étranger nécessitent la signature d'un contrat de stage établi dans ce cadre spécifique. Ce contrat de stage est disponible en version française ou anglaise via les liens en page 2.

* Demander à son maître de stage son certificat d'inscription à l’Ordre des Architectes de son pays (celui-ci doit avoir au moins 10 ans d'ancienneté)

En annexe de votre contrat de stage, il est obligatoire que votre maître de stage fournisse une attestation d’inscription à l’Ordre des Architectes de son pays. Cette attestation devra également stipuler que l’architecte entre dans les conditions pour être maître de stage dans son pays.

* Demander le portfolio de l'agence
* Demander le cv du maître de stage
* Liste de tâches du stagiaire (une page word avec les tâches qui apparaissent sur l'annonce Eurodyssée est suffisante)

Il est noté que chaque Conseil provincial doit pouvoir apprécier les garanties que le maître de stage établi à l'étranger peut offrir afin de former valablement un stagiaire.

A cette fin, il est recommandé au stagiaire désireux d'effectuer tout ou partie du stage à l'étranger d'interroger le Conseil de l'Ordre auprès duquel son domicile ressort (pour un premier stage) ou auprès duquel il est déjà inscrit pour connaître les documents requis afin que le Conseil puisse apprécier les garanties qu'offrirait ce maître de stage.

## 2. Inscription à la liste des stagiaires

Une fois inscrit à la plateforme ArchiOnWeb, introduisez votre demande d'inscription à la liste des stagiaires. ("mes demandes" > "+ajouter une demande" > "Demande d'inscription à la liste des stagiaires".)

Il vous sera demandé d'uploader l'ensemble des documents ci-dessous :

* un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois
* une attestation certifiée conforme de l’établissement ayant délivré le diplôme ou le diplôme en question.

Afin de certifier votre diplôme, il vous est loisible de vous présenter :

* soit à votre administration communale **muni de votre diplôme original**
* soit au secrétariat du Conseil compétent muni de votre diplôme original, une copie sera effectuée sur place.
* un exemplaire du contrat de stage à l’étranger complété et signé ([version française](https://www.ordredesarchitectes.be/index.php/download_file/view/642/) ou [anglaise](https://www.ordredesarchitectes.be/index.php/download_file/view/641/))
* le Règlement de stage signé « pour accord » par vous-même et par votre maître de stage  ([version française](https://www.ordredesarchitectes.be/index.php/download_file/view/121/) ou [anglaise](https://www.ordredesarchitectes.be/index.php/download_file/view/1017/))
* la Recommandation relative au stage signée par vous-même et par votre maître de stage  ([version française](https://www.ordredesarchitectes.be/index.php/download_file/view/647/) ou [anglaise](https://www.ordredesarchitectes.be/index.php/download_file/view/1018/))
* une photo format carte d’identité.
1. Ordre des architectes. (2013). *M’inscrire à la liste des stagiaires.* [En ligne]. <https://www.ordredesarchitectes.be/fr-be/architecte-ma-profession/stage/minscrire-la-liste-des-stagiaires> (Page consultée le 15 janvier 2019). [↑](#footnote-ref-1)